

CCJ-150526

UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Réunion du 26 mai 2015

9 heures

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Membres

Keith Coughlan, président
Pierrette Fortin
Raymond Lanteigne
Jean Soucie
Raymond Théberge

Membres non-votants

Lynne Castonguay, secrétaire générale
Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration
et aux ressources humaines (VRARH)
André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à
la recherche (VRER)

Personnes excusées : Jean-François Cyr, Étienne Dako, Josée Rioux-Walker, Marie-Linda Lord

Table des matières

	Page
1. Ouverture.....	2
2. Correspondance.....	2
3. Adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Adoption du procès-verbal CCJ-150415.....	2
5. Affaires découlant du procès-verbal.....	2
6. Évaluation de programme.....	2
6.1. Maîtrise en science infirmière.....	2
7. Rapport du Comité des programmes.....	4
7.1. Création d'une Mineure en politique publique.....	4
8. Création d'une École des hautes études publiques.....	4
9. Affaires nouvelles.....	5
10. Prochaine réunion.....	5
11. Clôture.....	5
DOCUMENT A - Avis du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière.....	6
DOCUMENT B - Rapport du Comité des programmes.....	14
DOCUMENT C - Création d'une École des hautes études publiques.....	36

6.1. Maîtrise en science infirmière (suite)

Au sujet de la recommandation 7, le Comité est d'avis que certaines pratiques sont déjà en cours à l'Université et qu'il serait sage que toutes les initiatives s'inscrivent dans une démarche similaire. Le Comité suggère que l'on ajoute que la démarche soit conforme aux bonnes pratiques de gestion.

Certaines révisions mineures sont faites au niveau de la phraséologie.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 03-CCJ-150526

Jean Soucie, appuyé par Raymond Lanteigne, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que l'on uniformise la présentation des plans de cours et que l'on porte une attention particulière aux points suivants : a) s'assurer d'y retrouver tous les éléments attendus; b) mettre en évidence les compétences attendues par une pratique infirmière avancée (PIA); et c) inscrire explicitement comment la politique de français en vigueur sera appliquée dans l'évaluation des travaux et examens.

RECOMMANDATION 2

Que l'on examine la séquence des cours (du simple vers le complexe) afin de favoriser l'acquisition et l'intégration des connaissances liées au programme.

RECOMMANDATION 3

Que l'on révise les objectifs généraux des cours SINF 6123 Tendance dans le soin et SINF 6153 Problématiques de soin afin de mieux arrimer les contenus et éviter les redondances ainsi que d'examiner la possibilité de fusionner les contenus de ces deux cours en un seul.

RECOMMANDATION 4

Que l'on développe ou rendre accessible un cours de méthodes quantitatives et que l'on ajoute un cours optionnel portant sur les méthodes qualitatives étant entendu que ces cours devraient faire appel à des applications en santé, de façon générale, et en sciences infirmières, de façon plus particulière.

RECOMMANDATION 5

Que l'École réseau de science infirmière amorce les démarches auprès du Comité de pratique professionnelle du Réseau de santé Vitalité afin d'avoir une représentation formelle au sein dudit Comité.

RECOMMANDATION 6

Conformément aux bonnes pratiques de gestion, que l'on instaure un suivi systématique (annuel) du cheminement étudiant et que l'on documente les causes d'abandon des études.

RECOMMANDATION 7

Que l'on favorise l'embauche de professeures et de professeurs ayant obtenu le Ph. D. en science infirmière.

RECOMMANDATION 8

Que l'on implique les milieux cliniques dans les projets de recherche de l'École (corps professoral et des étudiantes et étudiants inscrits au programme) et que l'on arrime les projets de recherche avec les préoccupations et priorités des milieux cliniques.

6.1. **Maîtrise en science infirmière** (suite)**R : 03-CCJ-150526** (suite)**RECOMMANDATION 9**

Que l'on diffuse les résultats de recherche menée par le corps professoral et les étudiantes et les étudiants auprès des milieux cliniques (club de lecture, dîner-conférence, etc.) afin de renforcer les liens avec les milieux cliniques et que l'on contribue à l'amélioration des soins. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document B, p. 14

7.1. **Création d'une Mineure en politique publique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création d'un programme de Mineure en politique publique. Il s'agit d'un programme de 24 crédits composé de cours en économie et en science politique. Le programme permet l'acquisition de connaissances fondamentales tout en privilégiant une approche multidisciplinaire. Le VRER explique que ce programme pourrait s'avérer populaire auprès des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits en sciences sociales.

Le Comité voit de bon œil la création de ce programme et note le lien apparent entre ce programme et la création d'une nouvelle École des hautes études publiques. Le Comité note également qu'aucune nouvelle ressource humaine ou physique n'est requise.

Certaines modifications mineures sont apportées au formulaire CPR-1, notamment au point 2.1 et au point 3 afin que les phrases concordent mieux avec le formulaire CPR-1A.

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 04-CCJ-150526

Raymond Lanteigne, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en politique publique. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8. CRÉATION D'UNE ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES PUBLIQUES

Voir le Document C, p. 36

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente la proposition de création d'une École des hautes études publiques à la Faculté des arts et des sciences sociales.

Essentiellement, la nouvelle école regrouperait les professeures et les professeurs des départements d'administration publique, d'économie et de science politique. La nouvelle école, de par sa nature interdisciplinaire, devrait permettre d'assurer une plus grande synergie entre les trois disciplines et favoriser le développement de programmes d'étude interdisciplinaires. On rappelle que l'Université a une Chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance.

Le Comité note que ce projet s'arrime bien avec plusieurs objectifs du plan stratégique de l'Université de Moncton. De plus, le Comité note que le projet respecte l'article 53 des Statuts et règlements. Le Comité voit de bon œil cette nouvelle initiative et félicite les porteurs du dossier.

8. CRÉATION D'UNE ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES PUBLIQUES (suite)

Cela étant dit, le Comité note que la structure de gestion de la nouvelle école est particulièrement lourde au niveau des crédits de dégrèvement. Le Comité est d'avis qu'une révision aura lieu deux ans après la création de l'école. Ce point sera développé davantage dans le document à la page 4, sous la rubrique « Structure de gestion de l'ÉHÉP et incidence sur les ressources ». La phrase se lira comme suit : « L'allocation des crédits de dégrèvement sera révisée deux ans après la création de l'école ÉHÉP ».

Le Comité note que le projet reçoit l'appui de la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que de l'Équipe de direction.

R : 05-CCJ-150526

Raymond Lanteigne, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de l'École des hautes études publiques dès septembre 2016 étant entendu que celle-ci entraînera l'abolition concomitante des départements d'administration publique, d'économie et de science politique. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 30 septembre à 9 heures.

11. CLÔTURE

La réunion se termine à 10 h 45.

Contresigné le _____

Keith Coughlan, président



Lynne Castonguay, secrétaire générale

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation de la maîtrise en science infirmière

Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

Les 13 et 14 novembre 2014, les professeures Louise Bujold, de l'Université Laval, et Jocelyne Tourigny, de l'Université d'Ottawa, visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluatrices externes afin d'examiner le programme de maîtrise en science infirmière et de donner leur avis au sujet de ce programme. Les professeures Bujold et Tourigny remettaient leur rapport d'évaluation le 31 janvier 2015.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, le doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, après consultation auprès des personnes et instances concernées, a eu l'occasion de réagir au rapport des évaluatrices externes.

Suite à l'étude du rapport d'autoévaluation et du rapport des professeures Bujold et Tourigny, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche fait les recommandations suivantes au Comité conjoint de la planification relativement au programme de maîtrise en science infirmière.

1. La nature et la structure du programme

Suite à l'examen des documents fournis et aux diverses rencontres avec les différents groupes de personnes associés au programme ciblé, les évaluatrices concluent que la maîtrise en science infirmière offre une excellente progression de cours qui préparent à la production de la thèse (page 2 – Rapport d'évaluation). Il reste que Mmes Bujold et Tourigny indiquent également qu'il serait de mise de revoir certains contenus de cours afin d'assurer une progression plus fluide du simple vers le complexe (pages 5 et 6 – Rapport d'évaluation).

Un examen plus approfondi des plans de cours démontre que les résultats d'apprentissage, formulés en termes d'objectifs généraux et spécifiques, sont centrés sur diverses connaissances et ne sont pas assez orientés envers les compétences attendues d'une PIA (Pratique infirmière avancée) (page 7 – Rapport d'évaluation). Par conséquent, certaines modifications au niveau des objectifs énoncés dans les plans de cours ainsi que le titre de certains cours sont suggérées afin de mieux cibler la nature des cours, des compétences qui y sont ciblées et leurs liens avec la PIA.

Selon les évaluatrices externes, un des défis encourus par l'École de science infirmière est le fait que le programme n'exige aucune résidence obligatoire pour les étudiantes et les étudiants inscrits dans les cheminements à temps plein ou temps partiel. Selon les évaluatrices, une période de résidence pourrait avoir une incidence très positive sur les étudiantes et les étudiants en développant un milieu dynamique permettant de développer un esprit de collectivité par l'entremise d'activités de recherches parallèles au cours, des conférences thématiques, etc. De plus, les évaluatrices sont d'avis que cette résidence obligatoire pourrait favoriser une complétion plus rapide des études (2009-2013 – moyenne pour compléter le programme est de 4.5 années, Rapport d'autoévaluation, page 13) et de réduire le taux

d'abandon qui se situe à 33%. Cependant, étant donné que la totalité (100%) des étudiantes et des étudiants inscrits à ce programme est à temps partiel et occupe un emploi à temps plein, il serait difficilement envisageable d'imposer un semestre de résidence. Ceci irait à l'encontre des paramètres d'études à temps partiel, imposant ainsi des conditions ne devant pas faire partie des paramètres d'études.

Un autre défi auquel l'École fait face est l'offre d'un cours de statistique (méthodes quantitatives avancées) propre au programme ou ayant des applications au niveau de la santé. N'offrant pas de cours de statistiques dans le cadre de ses programmes de 2^e cycle, l'École a collaboré avec d'autres unités académiques pour pallier à cette situation. Cependant, aucun de ces cours n'est offert à distance, ce qui est problématique pour plusieurs étudiantes et étudiants. L'École va proposer la création d'un cours de statistiques quantitatives qui répond aux besoins spécifiques du programme (Rapport d'auto-évaluation, page 7). Étant donné la nature de la discipline des sciences infirmières, l'offre d'un cours de méthodes qualitatives s'avère également nécessaire. Ne faisant pas actuellement partie du programme, il est recommandé par les évaluatrices de corriger cette lacune en offrant un cours optionnel portant sur les méthodes qualitatives.

Les évaluatrices reconnaissent les multiples forces du programme tant au niveau de la programmation que l'appui technologique dans l'offre du programme à distance. Malgré ces forces et suite aux différents aspects soulevés dans la présente section, voici cinq recommandations en lien avec la structure et le contenu du programme :

Recommandation 1

Uniformiser la présentation des plans de cours et porter une attention particulière aux points suivants : a) s'assurer d'y retrouver tous les éléments attendus; b) mettre en évidence les compétences attendues par une PLA; et c) inscrire explicitement comment la politique de français en vigueur sera appliquée dans l'évaluation des travaux et examens.

Recommandation 2

Revoir la séquence des cours (du simple vers le complexe) afin de favoriser l'acquisition et l'intégration des connaissances liées au programme.

Recommandation 3

Revoir les objectifs généraux des cours SINF 6123 Tendances dans le soin et SINF 6153 Problématiques de soin afin de mieux arrimer les contenus et d'éviter les redondances. Examiner la possibilité de fusionner les contenus de ces deux cours en un seul.

Recommandation 4

Développer ou rendre accessible un cours de méthodes quantitatives et ajouter un cours optionnel portant sur les méthodes qualitatives. Ces cours devraient faire appel à des applications en santé, de façon générale, et en sciences infirmières, de façon plus particulière.

Recommandation 5

Offrir une option au programme mettant l'accent sur la formation professionnelle et l'arrimage avec les milieux cliniques. Cette option aiderait à renforcer la crédibilité et la valeur ajoutée de la formation aux études supérieures et rendrait plus visible la contribution de la pratique infirmière avancée envers les rôles d'infirmières cliniciennes spécialisées ou de cadres en soins infirmiers.

2. La population étudiante

Le programme de maîtrise en science infirmière a décerné 30 diplômes depuis sa création en 1997. Depuis 2008, les inscriptions au programme augmentent de façon constante avec un total de 28 étudiantes et étudiants inscrits en 2013 (Rapport d'auto-évaluation, page 13). La totalité des inscriptions est à temps partiel. Étant donné que ce programme recrute surtout des personnes déjà sur le marché du travail, il est fort probable que cette tendance demeure constante dans le futur. Cependant, les milieux cliniques ont clairement exprimé leurs besoins d'infirmières de pratique avancée dans les milieux francophones. Au fil des ans, on estime qu'environ la moitié des diplômées et des diplômés du programme ont orienté leur carrière en enseignement. Par conséquent, afin de mieux soutenir les milieux cliniques, la recommandation suivante est émise :

Recommandation 6

Avoir une représentation formelle de l'École de science infirmière au comité de pratique professionnelle dans le Réseau de santé Vitalité.

3. L'enseignement et l'appui aux étudiantes et étudiants

Dans leur rapport d'évaluation, les professeures Tourigny et Bujold mentionnent que les approches pédagogiques utilisées de façon prédominante dans le programme sont appropriées, car elles favorisent l'engagement actif des étudiantes et des étudiants (Rapport d'évaluation, page 5). Combinées avec un nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants de 12 par cours, les conditions d'apprentissage dans ce programme sont excellentes et permettent le développement professionnel par l'entremise de l'intégration de la recherche à la pratique, le développement de la pensée critique de même que les compétences de la PIA. Les cours offerts à distance (vidéoconférence, Adobe Connect) font partie intégrale de ce programme. Ce mode de livraison ne semble pas causer d'obstacles majeurs aux apprentissages qui incluent des interactions et des discussions de groupes entre les divers centres de formation.

Comme mentionné antérieurement, les étudiantes et les étudiants sont généralement très satisfaits de l'encadrement professoral reçu dans le cadre de ce programme. Selon les sondages et entretiens, 100% des étudiantes et des étudiants reconnaissent la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement de leur directrice/directeur de thèse. De plus, les étudiantes et les étudiants reconnaissent également l'appui offert dans le cadre du programme de par l'ensemble des ressources mises à leur disposition par la bibliothèque et l'Éducation permanente. Ceci étant dit, l'historique du programme démontre un taux d'abandon d'environ 33%. Les raisons de ces abandons ne sont pas documentées. À cet égard, la recommandation suivante est mise de l'avant :

Recommandation 7

Instaurer un suivi systématique (annuel) du cheminement étudiant et documenter les causes d'abandon des études.

4. Le corps professoral et les ressources humaines

Le but principal du programme de maîtrise en science infirmière est de préparer l'infirmière à contribuer au développement de la pratique et de la recherche en sciences infirmières (Rapport d'auto-évaluation, page 8). Les 12 professeures et professeurs de l'École de science infirmière détiennent un doctorat et présentent une belle diversité d'expertise qui semble bien répondre aux différentes dimensions qui doivent être assurées dans le cadre dudit programme. L'encadrement des étudiantes et des étudiants est très apprécié par les diplômées et les diplômés ainsi que les étudiantes et les étudiants actuels. De plus, les activités de recherche du corps professoral sont centrées sur des aspects importants de l'état de santé de la société (ex. vieillissement et santé mentale).

Un aspect particulier soulevé par les évaluatrices externes concerne la formation de la relève du corps professoral. Actuellement, un certain nombre de professeures et professeurs à l'École de science infirmière ne possèdent pas le doctorat en sciences infirmières, mais plutôt dans des domaines connexes. Cette situation n'est pas problématique en soi. Il reste que dans une perspective d'offrir une formation plus avancée en soins infirmiers spécialisés et d'exercer le leadership nécessaire à l'évolution de la recherche en sciences infirmières au Nouveau-Brunswick, les évaluatrices externes pensent nécessaire que la relève et le recrutement du corps professoral soient centrés autour de candidates et de candidats possédant une formation de 3^e cycle en sciences infirmières. Ce constat mène à la recommandation suivante :

Recommandation 8 :

Favoriser l'embauche de professeures et professeurs ayant obtenu le Ph. D. en sciences infirmières.

5. La recherche-développement-crédation

Le corps professoral de l'École de science infirmière contribue activement à la recherche, et ce, dans une variété de domaines liés à la santé de façon générale, et aux sciences infirmières de façon plus spécifique. Plusieurs professeures et professeurs profitent de subventions en provenance de différentes sources, notamment le CNFS. Les professeures et professeurs de l'École participent à des colloques et des conférences sur la scène provinciale, nationale et internationale.

Le milieu clinique est très reconnaissant de l'apport de la recherche dans l'amélioration des pratiques en soins de la santé. Les évaluatrices externes affirment que les cadres en milieu clinique expriment leur volonté à collaborer à des activités de recherche clinique avec les membres de l'École afin de mieux répondre aux besoins de la population francophone en matière de soins de la santé (Rapport d'évaluation – page 9). Les deux recommandations qui suivent sont liées à la RDC et son apport à la formation dans le cadre du programme de maîtrise en science infirmière :

Recommandation 9 :

Impliquer les milieux cliniques dans les projets de recherche de l'École (corps professoral et des étudiantes et étudiants inscrits au programme) et arrimer les projets de recherche avec les préoccupations et priorités des milieux cliniques.

Recommandation 10 :

Diffuser les résultats de recherche menée par le corps professoral et les étudiantes et étudiants auprès des milieux cliniques (club de lecture, dîner-conférence, etc.) afin de renforcer les liens avec les milieux cliniques et contribuer à l'amélioration des soins.

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
de la maîtrise en science infirmière**

Programme	INSCRIPTIONS					DIPLOMÉES/DIPLOMÉS				
	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012
Maîtrise en science infirmière	17	30	21	21	28	5	3	2	0	3

Source : Registrariat (U de M)

RECOMMANDATIONS DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION

RECOMMANDATION 1

Que l'on uniformise la présentation des plans de cours et que l'on porte une attention particulière aux points suivants : a) s'assurer d'y trouver tous les éléments attendus; b) mettre en évidence les compétences attendues par une pratique infirmière avancée (PIA); et c) inscrire explicitement comment la politique de français en vigueur sera appliquée dans l'évaluation des travaux et examens.

RECOMMANDATION 2

Que l'on examine la séquence des cours (du simple vers le complexe) afin de favoriser l'acquisition et l'intégration des connaissances liées au programme.

RECOMMANDATION 3

Que l'on révise les objectifs généraux des cours SINF 6123 Tendance dans le soin et SINF 6153 Problématiques de soin afin de mieux arrimer les contenus et éviter les redondances ainsi que d'examiner la possibilité de fusionner les contenus de ces deux cours en un seul.

RECOMMANDATION 4

Que l'on développe ou rende accessible un cours de méthodes quantitatives et que l'on ajoute un cours optionnel portant sur les méthodes qualitatives étant entendu que ces cours devraient faire appel à des applications en santé, de façon générale, et en sciences infirmières, de façon plus particulière.

RECOMMANDATION 5

Que l'École réseau de science infirmière amorce les démarches auprès du Comité de pratique professionnelle du Réseau de santé Vitalité afin d'avoir une représentation formelle au sein dudit Comité.

RECOMMANDATION 6

Conformément aux bonnes pratiques de gestion, que l'on instaure un suivi systématique (annuel) du cheminement étudiant et que l'on documente les causes d'abandon des études.

RECOMMANDATION 7

Que l'on favorise l'embauche de professeures et de professeurs ayant obtenu le Ph. D. en science infirmière.

RECOMMANDATION 8

Que l'on implique les milieux cliniques dans les projets de recherche de l'École (corps professoral et des étudiantes et étudiants inscrits au programme) et que l'on arrime les projets de recherche avec les préoccupations et priorités des milieux cliniques.

RECOMMANDATION 9

Que l'on diffuse les résultats de recherche menée par le corps professoral et les étudiantes et les étudiants auprès des milieux cliniques (club de lecture, dîner-conférence, etc.) afin de renforcer les liens avec les milieux cliniques et que l'on contribue à l'amélioration des soins.

**RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES
AU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

Préparé par le Secrétariat général

Mai 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES.....2
1.1. Création d'une Mineure en politique publique.....2

1. FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

1.1. Création d'une Mineure en politique publique

R : 11-CPR-150416

« Sous réserve de corrections mineures, le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création de la Mineure en politique publique. »

Vote : unanime.

Proposition pour le Comité conjoint de la planification

« Le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en politique publique. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau de la doyenne

PAR COURRIEL

Le 14 mai 2015

Madame Lynne Castonguay
Secrétaire générale
Université de Moncton

Objet : Suivi – Création de mineure en politique publique

Madame Castonguay,

Tel que demandé dans le procès-verbal de la réunion du Comité des programmes du 16 avril dernier, nous avons apporté des corrections mineures à certains documents affairant à la création de la mineure en politique publique.

La première puce se lit comme suit :

« Dans le formulaire CPR-1, au point 2.1 (Objectifs et débouchés du programme), le Comité est d'avis que la deuxième phrase du paragraphe doit être biffée, car le programme ne mène pas aux études de deuxième cycle. Il en va de même pour le point 2.1 du CPR-1A. »

Nous avons biffé la troisième phrase du paragraphe et non la deuxième étant donné que c'était celle qui faisait référence à l'accès aux programmes de 2^e cycle. Nous remettons uniquement un CPR-1A étant donné que nous n'avons jamais déposé de CPR-1 qui est normalement celui utilisé pour les programmes spécialisés, combinés, articulés, de spécialisation, de majeure et bi-disciplinaire.

La deuxième puce se lit comme suit :

« Dans les formulaires CPR-1, CPR-1A, CPR-10, on retrouve les stratégies d'apprentissage. Le Comité souhaite que l'on biffe le mot « avancés » retrouvé dans la méthode des « séminaires avancées ». »

Nous avons biffé le mot « avancés » tel que demandé, mais comme pour le point précédent, nous soumettons uniquement le CPR-1A.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183
Télécopieur : 506.858.4166 ou 4508

arts-scsoc@umoncton.ca
www.umoncton.ca

La troisième puce se lit comme suit :

« Dans l'annexe A, au tableau 1, le Comité est d'avis qu'il doit être refait en tenant compte des possibilités de retrait du programme. »

Je me permets ici de souligner que nous ne voyons pas la pertinence d'effectuer ce genre de projection tout à fait aléatoire. Malgré les explications qu'on nous a offertes pour justifier cette demande, nous sommes d'avis que cette information ne devrait pas être tenue en compte. Le nombre de retrait d'un programme, et en particulier un programme de mineure est très imprévisible et ne devrait pas, à notre avis, être un facteur déterminant dans la décision d'approuver ou non un programme de mineure.

Néanmoins, nous vous proposons l'annexe A où nous avons pris la liberté d'ajouter une ligne destinée à identifier les projections de retrait du programme. Nous avons choisi, très aléatoirement, le chiffre de 1 retrait par année. D'ailleurs, l'ajout systématique de cette ligne dans le tableau 1 de l'annexe A serait une bonne manière d'inciter les Facultés à fournir cette information si elle est nécessaire.

Vous remerciant de l'attention qui sera portée à ma démarche et confiante d'un accueil favorable, je vous prie d'agréer, Madame CastonguayMessieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



Lisa Roy
Doyenne

p.j.

c.c. André Samson, président, Comité des programmes
Jean-François Thibault, vice-doyen, FASS
Roger J. Ouellette, directeur, Département de science politique



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

25 FEV. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON



Le 19 février 2015

Monsieur André Samson, président
Comité des programmes
Université de Moncton

**Objet : Proposition de création d'une mineure en politique publique aux
départements d'économie et de science politique**

Monsieur le Président,

La présente est pour soumettre les documents pertinents concernant la création d'un programme de mineure en politique publique qui sera offert conjointement par le département d'économie et le département de science politique. Les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales ont estimé que la création d'une telle mineure serait très pertinente, notamment dans le contexte du projet de création d'une École des hautes études publiques. Le Conseil de la faculté a voté une proposition recommandant la création de cette mineure lors de sa réunion du 18 février dernier.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le vice-doyen de la Faculté des arts et des
sciences sociales

Jean-François Thibault

c.c. Roger Ouellette, directeur, Département de science politique
Michel Deslieries, directeur, Département d'économie

p.j.

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183
Télécopieur : 506.858.4166 ou 4508

arts-scsoc@umoncton.ca
www.umoncton.ca/umcm-fass/



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Le 29 janvier 2015

Monsieur Jean-François Thibault
Vice-doyen
Faculté des arts et sciences sociales

OBJET : MINEURE EN POLITIQUE PUBLIQUE

Monsieur le Vice-doyen,

L'UARD de science politique et celui d'économie ont adopté une proposition de création d'une mineure en politique publique.

Vous trouverez en annexe le document cadre, l'énoncé de programme de mineure (CPR-1A), la proposition d'un nouveau programme (CPR-3), les informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique (CPR10), et la feuille de route pour la mineure (CPR-11B). Je vous prie de bien vouloir soumettre cette demande de création d'un nouveau programme de mineure à la prochaine réunion du Conseil de Faculté.

Veillez agréer, monsieur le Vice-doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel Deslières, directeur

Département d'économie



Roger Ouellette, directeur

Département de science politique

pj document cadre, CPR-1A, CPR3, CPR-10, CPR-11B

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

CPR-1A-ÉNONCÉ DE PROGRAMME (MINEURE)

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME DE MINEURE
 (24 crédits)

1. Identification du programme

- 1.1 Faculté : Arts et sciences sociales
- 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : Départements d'économie et de science politique
- 1.3 Titre du programme : Mineure en politique publique
- 1.4 Date d'entrée en vigueur : Le 1^{er} juillet 2015

2. Description générale du programme reconfiguré

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.

Le programme vise par le biais des disciplines de l'économie et de la science politique l'acquisition de connaissances fondamentales pour l'étude des politiques publiques. L'approche multidisciplinaire de la mineure en politique publique va permettre l'étude de plusieurs questions touchant les politiques publiques telles la santé, l'environnement et les finances publiques. Certaines étudiantes et certains étudiants pourront éventuellement, avec une majeure dans une autre discipline et la mineure en politique publique, rejoindre les rangs des fonctions publiques canadienne, provinciale ou municipale.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

La formation offerte dans le cadre du programme de mineure en politique publique repose sur plusieurs stratégies pédagogiques : les enseignants magistraux pour l'acquisition des connaissances fondamentales; les séminaires pour engager une réflexion plus soutenue; les enseignements pratiques pour acquérir et appliquer les méthodes et techniques d'analyse à des objets spécifiques.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).

La mineure en politique publique grâce à son approche multidisciplinaire qui intègre des cours en économie et en science politique permettra à ses étudiantes et étudiants d'acquérir les connaissances théoriques et les outils pour l'étude des politiques publiques.

3. La formation fondamentale

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

3.2 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

FORMATION FONDAMENTALE	24 CRÉDITS
DISCIPLINE PRINCIPALE	24 CRÉDITS
Discipline principale – cours obligatoires	6 CRÉDITS
ECON1020 Principes économiques (macro)	3
SCPO1000 Science politique I	3
Discipline principale - cours à option	18 CRÉDITS
Choisir 9 crédits dans le bloc ECON et 9 crédits dans le bloc SCPO dont au moins 9 cr. de niveau 3000 ou 4000 parmi tous les cours suivants :	
Bloc ECON	
ECON1030 Principes économiques (micro)	3
ECON2040 Questions écon. contemporaines	3
ECON2060 Économie de l'environnement	3
ECON2070 Économie de la santé	3
ECON2080 Thèmes spéciaux en économie I	3
ECON3500 Finances publiques	3
ECON3510 Budget de l'État	3
Bloc SCPO	
SCPO2100 Système politique canadien	3
SCPO2220 Principes d'admin. publique	3
SCPO3200 Admin. publique du Canada	3
SCPO3211 Les politiques publiques	3
SCPO3233 Admin. publique comparée	3
SCPO4210 Politique et administration	3
SCPO4211 Évaluation des politiques	3

4. Dérogation

Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonscrite et justifiée dans cette partie.

Aucune

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMMEPrésenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales le 29 janvier 2015Départements : Économie et science politiqueNom du programme : Mineure en politique publique

Profil du programme : (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

FORMATION FONDAMENTALE	24 CRÉDITS
DISCIPLINE PRINCIPALE	24 CRÉDITS
Discipline principale – cours obligatoires	6 CRÉDITS
ECON1020 Principes économiques (macro)	3
SCPO1000 Science politique I	3
Discipline principale - cours à option	18 CRÉDITS
Choisir 9 crédits dans le bloc ECON et 9 crédits dans le bloc SCPO dont au moins 9 cr. de niveau 3000 ou 4000 parmi tous les cours suivants :	
Bloc ECON	
ECON1030 Principes économiques (micro)	3
ECON2040 Questions écon. contemporaines	3
ECON2060 Économie de l'environnement	3
ECON2070 Économie de la santé	3
ECON2080 Thèmes spéciaux en économie I	3
ECON3500 Finances publiques	3
ECON3510 Budget de l'État	3
Bloc SCPO	
SCPO2100 Système politique canadien	3
SCPO2220 Principes d'admin. publique	3
SCPO3200 Admin. publique du Canada	3
SCPO3211 Les politiques publiques	3
SCPO3233 Admin. publique comparée	3
SCPO4210 Politique et administration	3
SCPO4211 Évaluation des politiques	3

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

- Proposition d'un nouveau programme
 Modification d'un programme

1. Identification du programme

1.1 Titre du programme

Mineure en politique publique

1.2 Unité responsable

Département d'économie et département de science politique

1.3 Date d'entrée en vigueur

Le 1^{er} juillet 2015

2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le programme vise par le biais des disciplines de l'économie et de la science politique l'acquisition de connaissances fondamentales pour l'étude des politiques publiques. L'approche multidisciplinaire de la mineure en politique publique va permettre l'étude de plusieurs questions touchant les politiques publiques telles la santé, l'environnement et les finances publiques.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

La formation offerte dans le cadre du programme de mineure en politique publique repose sur plusieurs stratégies pédagogiques : les enseignants magistraux pour acquérir des connaissances fondamentales; les séminaires pour engager une réflexion plus soutenue; les enseignements pratiques pour acquérir et appliquer les méthodes et techniques d'analyse à des objets spécifiques.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien; exigences linguistiques; critères de promotion ; autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)¹

FORMATION FONDAMENTALE		
DISCIPLINE PRINCIPALE		24 CRÉDITS
Discipline principale – cours obligatoires		6 CRÉDITS
ECON1020	Principes économiques (macro)	3
SCPO1000	Science politique I	3
Discipline principale - cours à option		18 CRÉDITS
Choisir 9 crédits dans le bloc ECON et 9 crédits dans le bloc SCPO dont au moins 9 cr. de niveau 3000 ou 4000 parmi tous les cours suivants :		
Bloc ECON		
ECON1030	Principes économiques (micro)	3
ECON2040	Questions écon. contemporaines	3
ECON2060	Économie de l'environnement	3
ECON2070	Économie de la santé	3
ECON2080	Thèmes spéciaux en économie I	3
ECON3500	Finances publiques	3
ECON3510	Budget de l'État	3
Bloc SCPO		
SCPO2100	Système politique canadien	3
SCPO2220	Principes d'admin. publique	3
SCPO3200	Admin. publique du Canada	3
SCPO3211	Les politiques publiques	3
SCPO3233	Admin. publique comparée	3
SCPO4210	Politique et administration	3
SCPO4211	Évaluation des politiques	3

3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire – Nouveau régime pédagogique)

¹ Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Formulaire CPR-11b

Nom :

NI :

Feuille de route pour la mineure en politique publique

Tableau des cours par année

Première année – 6 crédits	Cr.	Note
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours obligatoires		
ECON1020 – Principes économiques (macro)	3	
SCPO1000 – Science politique I	3	

Deuxième année – 6 crédits	Cr.	Note
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours à option (voir note 1)		
Choisir 3 crédits dans le bloc ECON	3	
Choisir 3 crédits dans le bloc SCPO	3	

Troisième année – 6 crédits	Cr.	Note
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours à option (voir note 1)		
Choisir 3 crédits dans le bloc ECON	3	
Choisir 3 crédits dans le bloc SCPO	3	

Quatrième année – 6 crédits	Cr.	Note
Formation fondamentale		
Discipline principale – Cours à option (voir note 1)		
Choisir 3 crédits dans le bloc ECON	3	
Choisir 3 crédits dans le bloc SCPO	3	

TOTAL	24 Cr.	
--------------	---------------	--

Note 1:

À noter que vous devez choisir au moins 9 cr. de niveau 3000 ou 4000 parmi tous les cours ECON et SCPO suivants :

Bloc ECON		
ECON1030	Principes économiques (micro)	3
ECON2040	Questions écon. contemporaines	3
ECON2060	Économie de l'environnement	3
ECON2070	Économie de la santé	3
ECON2080	Thèmes spéciaux en économie I	3
ECON3500	Finances publiques	3
ECON3510	Budget de l'État	3
Bloc SCPO		
SCPO2100	Système politique canadien	3
SCPO2220	Principes d'admin. publique	3
SCPO3200	Admin. publique du Canada	3
SCPO3211	Les politiques publiques	3
SCPO3233	Admin. publique comparée	3
SCPO4210	Politique et administration	3
SCPO4211	Évaluation des politiques	3

PROGRAMME DE MINEURE EN POLITIQUES PUBLIQUES

ANNEXE A : FRÉQUENTATION ÉTUDIANTE PRÉVUE ET RÉPERCUSSIONS SUR LES RESSOURCES

Tableau 1 : Fréquentation étudiante prévue

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Inscriptions totales	5	6	8	9	8
Retrait du programme	0	1	1	1	1
Nouvelles admissions	5	2	3	2	3
Nombre de diplômées et diplômés prévus				3	2

Tableau 2 : Revenus additionnels prévus pour le programme

	Première année	Deuxième année	Troisième année	Quatrième année	Cinquième année
Budget alloué ou réallocation de budget	0	0	0	0	0
Dons et subventions	0	0	0	0	0
Droits de scolarité	0	0	0	0	0
Subventions de la CESPM	0	0	0	0	0
Autres (<i>À préciser</i>)	0	0	0	0	0
Revenus totaux	0	0	0	0	0

Tableau 3 : Coûts additionnels prévus pour le programme

	Première année		Deuxième année		Troisième année		Quatrième année		Cinquième année	
	# ÉTP ¹	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars	# ÉTP	Dollars
Salaire										
Corps Professoral	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistance à l'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel de soutien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres coûts										
Matériel et services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothèque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources en informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (<i>À préciser</i>)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts totaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Solde annuel	0	0	0	0	0
Solde cumulatif	0	0	0	0	0

¹ Équivalents temps plein

**ANNEXE B : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ ACADÉMIQUE¹
PROPOSANT UN NOUVEAU PROGRAMME (PROGRAMME DE MINEURE EN POLITIQUE PUBLIQUE)**

Département /École :	Département de science politique
Faculté :	Faculté des arts et des sciences sociales

Tableau 1 : Population étudiante

Nom du programme : Spécialisation en économie et en science politique combinés

	Année 2005-6	Année 2006-7	Année 2007-8	Année 2008-9	Année 2009-10	Année 2010-1	Année 2011-2	Année 2012-3	Année 2013-4	Année 2014-5
Inscriptions temps plein	50	48	52	59	55	51	48	49	46	42
Inscriptions temps partiel		1	1		2	1	1	1	3	1
Nouvelles admissions	15	11	14	26	20	17	21	24	27	17
% N.-B.	84	69	64	56	48	63	50	30	27	31
% Canada (excepté N.-B.)	2	4	4	5	3	2	2	2	2	5
% international	14	27	32	39	48	35	48	68	71	64
nombre international	7	13	17	23	28	18	23	34	35	25
Nombre de diplômés émis	14	7	8	10	9	12	6	10		

(Un tableau doit être complété pour chacun des programmes offerts par l'unité académique qui propose le nouveau programme)

Nom du programme : Majeure en économie et en science politique combinés

	Année 2005-6	Année 2006-7	Année 2007-8	Année 2008-9	Année 2009-10	Année 2010-1	Année 2011-2	Année 2012-3	Année 2013-4	Année 2014-5
Inscriptions temps plein	33	29	20	20	30	27	32	28	37	47
Inscriptions temps partiel		1	3	1	2	1		1	5	3
Nouvelles admissions	10	8	5	6	11	5	10		18	21
% N.-B.	73	79	68	45	55	58	47	41	21	21
% Canada (excepté N.-B.)	15	11	14	10	3	0	3	4	3	6
% international	12	11	18	45	42	42	50	56	77	73
Nombre international	4	2	4	9	13	11	15	15	30	35
Nombre de diplômés émis	8	5	7	6	7	9	8	5	8	

Nom du programme : Spécialisation en économie

	Année 2005-6	Année 2006-7	Année 2007-8	Année 2008-9	Année 2009-10	Année 2010-1	Année 2011-2	Année 2012-3	Année 2013-4	Année 2014-5
Inscriptions temps plein	10	14	14	17	13	12	16	18	19	20
Inscriptions temps partiel		1			1	1		1		1
Nouvelles admissions	4	6	5	7	7	5	11	13	13	3
% N.-B.	33	29	29	18	20	23	13	11	11	6
% Canada (excepté N.-B.)	11	0	0	6	0	0	0	6	5	13
% international	56	71	71	76	80	77	87	83	84	81
nombre international	5	10	10	13	12	10	13	15	16	13
Nombre de diplômés émis	4	1	3	3	2	3	1	2		

¹ Par unité académique, il faut entendre un département, une école, une autre instance correspondante, ou un regroupement de départements, d'écoles et/ou d'instances correspondantes.

(Un tableau doit être complété pour chacun des programmes offerts par l'unité académique qui propose le nouveau programme)

Nom du programme : Majeure en économie

	Année 2005-6	Année 2006-7	Année 2007-8	Année 2008-9	Année 2009-10	Année 2010-1	Année 2011-2	Année 2012-3	Année 2013-4	Année 2014-5
Inscriptions temps plein	6	8	8	5	13	12	15	13	17	14
Inscriptions temps partiel		1	1	1	1	1		1	2	2
Nouvelles admissions	4	3	2	1	5	3	3		4	4
% N.-B.	33	57	50	0	15	0	8	8	0	0
% Canada (excepté N.-B.)	17	29	13	0	0	0	8	8	6	7
% international	50	14	38	100	85	100	85	83	94	93
Nombre international	3	1	3	5	11	11 ⁽²⁾	11	10	16	13
Nombre de diplômés émis	1				6	4	2	3	5	

Nom du programme : Spécialisation en science politique

	Année 2005-6	Année 2006-7	Année 2007-8	Année 2008-9	Année 2009-10	Année 2010-1	Année 2011-2	Année 2012-3	Année 2013-4	Année 2014-5
Inscriptions temps plein	40	34	38	42	42	39	32	31	28	22
Inscriptions temps partiel			1		1		1	1	3	1
Nouvelles admissions	11	5	9	19	13	12	10	11	14	11
% N.-B.	95	85	77	71	58	77	67	40	36	48
% Canada (excepté N.-B.)		6	5	5	5	3	3		3	
% international	5	9	18	24	37	20	30	60	61	52
nombre international	2	3	7	10	16	8	10	19	19	12
Nombre de diplômés émis	10	6	5	7	7	9	5	8	6	

(Un tableau doit être complété pour chacun des programmes offerts par l'unité académique qui propose le nouveau programme)

Nom du programme : Majeure en science politique

	Année 2005-6	Année 2006-7	Année 2007-8	Année 2008-9	Année 2009-10	Année 2010-1	Année 2011-2	Année 2012-3	Année 2013-4	Année 2014-5
Inscriptions temps plein	27	21	12	15	17	15	17	15	20	33
Inscriptions temps partiel			2		1				3	1
Nouvelles admissions	6	5	3	5	6	2	7	9	14	17
% N.-B.	81	85	79	60	83	100	76	67	35	29
% Canada (excepté N.-B.)	15	5	14	13	6				4	6
% international	4	10	7	27	11		24	33	61	65
Nombre international	1	2	1	4	2		4	5	14	22
Nombre de diplômés émis	7	5	7	6	1	5	6	2	3	

² Il y a des écarts entre les inscriptions dans les programmes fournies par le bureau du Registraire et les listes d'étudiants aussi fournies par le Registraire d'où les incohérences comme à la majeure en 2010-11.

Tableau 2 : Ressources humaines

a) Corps professoral département de science politique:

Nom	Statut (régulier / contractuel / temps partiel / associé / autre)	Rang	Date d'embauche (poste régulier seulement)	Champs de spécialisation
Département d'économie				
Corriveau, Louis	Régulier	Agrégé	1 ^{er} juillet 2002	Théorie microéconomique; Théorie macroéconomique; Économie publique; Économie et éthique
Desjardins, Pierre- Marcel	Régulier	Titulaire	1 ^{er} juillet 1990	Développement économique; Économie coopérative; Économie internationale; Économie publique; Économie régionale; Économie sociale
Deslieries, Michel	Régulier	Agrégé	1 ^{er} janvier 1982	Micro-économie; Structure industrielle; Informatique en théorie économique
Tatoutchoup, Francis Didier	Régulier	Adjoint	1 ^{er} juillet 2014	Économie des ressources naturelles et de l'environnement, Théorie microéconomique, Économétrie appliquée, Organisation industrielle, Théorie des contrats, Économie forestières
Département de science politique				
Blouin Genest, Gabriel	Contractuel	Adjoint		
Ouellette, Roger J.	Régulier	Titulaire	1 ^{er} juillet 1988	Administration et politique publique, politique canadienne et acadienne, système électoral comparé.
Perreault, Julie	Contractuel	Adjointe		
Seguin, Marie-Thérèse	Régulier	Titulaire	1 ^{er} juillet 1986	Théorie, méthodologie, pensée politique, études des idéologies, études de genres, femmes et politique.
Traisnel, Christophe	Régulier	Adjoint	1 ^{er} juillet 2008	Politique comparée, sociologie politique, politique canadienne.
CHARGÉS DE COURS				
Département d'économie				
Boccoz, Edouard	Chargé de cours			
Sall, Khadidja	Chargée de cours			
LeBlanc, Samuel	Chargé de cours			
Département de science politique				
LeBlanc, Gino				
Richard, René				
Robichaud, Pascal				

b) Autres ressources humaines pertinentes :

Nom	Catégorie	Date d'embauche
Landry-Laflamme, Thérèse	Secrétaire (départements d'économie et de science politique)	Novembre 2011

ANNEXE B (SUIITE)

Tableau 3 : Banque de cours offerts par l'unité académique

Sigle	Titre	Crédits	Fréquence de prestation	Inscriptions (5 dernières années)					Crédits-étudiants ³ (5 dernières années)				
				2010-1	2011-2	2012-3	2013-4	2014-5	2010-1	2011-2	2012-3	2013-4	2014-5
DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE													
ECON1011	Introduction à l'économie	3	Chaque année	157	180	209	184	191	471	540	627	552	573
ECON1020	Principes économiques (macro)	3	Chaque année	260	249	207	207	220	780	747	621	621	660
ECON1030	Principes économiques (micro)	3	Chaque année	256	236	257	216	184	768	708	771	648	552
ECON2021	Économie et vieillissement	3											
ECON2040	Questions écon. contemporaines	3		9	7	21			27	21	63		
ECON2060	Économie de l'environnement	3					29					87	
ECON2070	Économie de la santé	3						9					27
ECON2080	Thèmes spéciaux en économie I	3											
ECON2150	Économie du développement	3		14		18		38	42		54		114
ECON2220	Économie quantitative I	3	Chaque année	21	8	12	8	7	63	24	36	24	21
ECON2230	Économie quantitative II	3	Chaque année	8	8	11	9	7	24	24	33	27	21
ECON2300	Organisation industrielle	3											
ECON2310	Économie managériale	3	Aboli 2015										
ECON3080	Thèmes spéciaux en économie II	3											

³ ExcluaSECON4000CPO3620SCPO3400nt 3les crédits attribués aux thèses, mémoires, tutorats et lectures dirigées.

Sigle	Titre	Crédits	Fréquence de prestation	Inscriptions (5 dernières années)					Crédits-étudiants ³ (5 dernières années)						
				2010-1	2011-2	2012-3	2013-4	2014-5	2010-1	2011-2	2012-3	2013-4	2014-5		
ECON3100	Histoire de la pensée	3	Au deux ans		27		20				81			60	
ECON3120	Économie et éthique	3		18				16		54					48
ECON3170	Théorie des jeux	3					23							69	
ECON3300	Microéconomie I	3	Chaque année	8	8	8	9	10	24	24	24	24	27	27	30
ECON3310	Microéconomie II	3	Chaque année	8	5	9	6	12	24	24	15	27	18	18	36
ECON3400	Macroéconomie I	3	Chaque année	8	8	7	7	9	24	24	24	21	21	21	27
ECON3410	Macroéconomie II	3	Chaque année	8	6	13	13	10	24	24	18	36	39	39	30
ECON3500	Finances publiques	3		11	21	25	17	23	33	33	63	75	51	51	69
ECON3510	Budget de l'état	3				13						39			
ECON3520	Fédéralisme économique	3		13		14			39			42			
ECON3550	Monnaie et crédit	3			47	34	43				141	102	129		
ECON3600	Relations économiques intern.	3		33	3	1	54	33	99	9	3	162	99		
ECON3910	Marchés des capitaux	3		59		40		21	177			120			63
ECON4000	Lectures dirigées	3		2			1		6				3		
ECON4080	Thèmes spéc. en économie III	3						1							3
ECON4200	Économétrie	3	Chaque année	4	3	12	12	6	12	9	36	36	18		
ECON4620	Théorie du commerce international	3		56	70	59		13	168	210	177				39
ECON4990	Projet de recherche empirique	6					1	6						3	18
ECON6231	Économie de gestion	3	Chaque année				31	69						93	207
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE															
SCPO1000	Science politique I	3	Chaque année	182	206	217	225	158	546	618	651	675	474		
SCPO1010	Science politique II	3	Chaque année	15	19	22	30	27	45	57	66	90	81		
SCPO1020	Pensée politique I	3	Chaque année	13	24	20	27	28	39	72	60	81	84		
SCPO1050	Vie politique canadienne	3	Chaque année	59	66	95	70	53	177	198	285	210	159		
SCPO2000	Pensée politique III	3	Chaque année	19	23	16	16	23	57	69	48	48	69		

Sigle	Titre	Crédits	Fréquence de prestation	Inscriptions (5 dernières années)					Crédits-étudiants ³ (5 dernières années)					
				2010-1	2011-2	2012-3	2013-4	2014-5	2010-1	2011-2	2012-3	2013-4	2014-5	
SCPO2100	Système politique canadien	3	Chaque année	22	20	30	22	36	66	60	90	66	66	108
SCPO2120	Politique en Acadie	3	Alternance	31				14	93					42
SCPO2220	Principes d'admin. Publique	3	Chaque année	26	18	16	33	33	78	54	48	99	99	99
SCPO2240	Sociologie politique	3	Alternance											
SCPO2340	Intro aux relations intern.	3	Chaque année	18	38	22	28	31	54	114	66	84	84	93
SCPO2365	Organ. intern. contemporaines	3	Alternance		10		17			30		51		
SCPO3000	Idéologies politiques	3	Alternance	20		16			60		48			
SCPO3013	Lectures dirigées I	3	Chaque année	14	12	10	11	15	42	36	30	33	33	45
SCPO3015	Politique comparée	3	Alternance	8		16	9		24		48	27		
SCPO3023	Lectures dirigées II	3	Chaque année	18	14	16	11	7	54	42	48	33	33	21
SCPO3033	Lectures dirigées III	3	Chaque année	15	19	8	8	12	45	57	24	24	24	36
SCPO3103	Les forces politiques	3	Alternance		24		11			72		33		
SCPO3110	Systèmes électoraux comparés	3	Alternance		13					39				
SCPO3113	Politique et minorités	3	Alternance		14	13				42	39			
SCPO3150	Grands problèmes politiques	3	Alternance	24	33	30	13		72	99	90	39		
SCPO3200	Admin. publique du Canada	3	Alternance											
SCPO3202	Méthodes II	3	Chaque année	16	7	11	12	11	48	21	33	36	36	33
SCPO3211	Les politiques publiques	3	Alternance				10					30		
SCPO3233	Admin. publique comparée	3	Alternance					7						21
SCPO3320	Théories en relations intern.	3	Alternance			7					21			
SCPO3340	Politique et mondialité	3	Alternance					14						42
SCPO3400	Les femmes et le pouvoir	3	Alternance											

Sigle	Titre	Crédits	Fréquence de prestation	Inscriptions (5 dernières années)					Crédits-étudiants ³ (5 dernières années)						
				2010-1	2011-2	2012-3	2013-4	2014-5	2010-1	2011-2	2012-3	2013-4	2014-5		
SCPO4000	Séminaire polit. Acadienne	3	Alternance		12		10					36			30
SCPO4010	Problèmes de recherche	3	Chaque année	12	10	9	6					30	27	18	15
SCPO4020	Les francophonies	3	Alternance												
SCPO4115	Les régimes autoritaires	3	Alternance	17		6		25				18			75
SCO4130	Le fédéralisme	3	Alternance			4		5					12		15
SCPO4140	Théories politiques récentes	3	Chaque année	10	10	14	7	10				30	42	21	30
SCPO4150	La politique et les médias	3	Alternance		6							18			
SCPO4210	Politique et administration	3	Alternance												
SCPO4211	Évaluation des politiques	3	Alternance				9							27	
SCPO4260	Séminaire polit. Canadienne	3	Alternance					5							15
SCPO4340	Politique étrangère du Canada	3	Alternance			10							30		
SCPO4350	Séminaire de relations intern.	3	Alternance	7				8			21				24
SCPO4406	Projet de recherche et essai	3	Chaque année	21	14	21	14	5			63	42	63	42	15
SCPO4420	Femmes et pensée politique	3	Alternance				15							45	
SCPO4520	Les régimes démocratiques	3	Alternance		14	8		12				42	24		36

**Proposition de création d'une
École des hautes études publiques
à la Faculté des arts et des sciences sociales**

Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Mai 2015

À : Membres du Comité conjoint de la planification

De : André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Objet : Proposition de création d'une École des hautes études publiques à la Faculté des arts et des sciences sociales

Date : Le 13 mai 2015

Chères collègues,

Chers collègues,

Dans le cadre de l'exercice de planification académique qui a cours présentement, la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) propose la création d'une École des hautes études publiques (ÉHÉP) et l'abolition concomitante des départements d'administration publique, d'économie et de science politique. Cette proposition est appuyée par la doyenne de la FASS (annexe A), le Département d'administration publique (annexe B), le Département d'économie (annexe C) et le Département de science politique (annexe D). Il en va de même pour le Conseil de la FASS qui a adopté la résolution suivante lors de sa réunion du 17 décembre 2014 :

« Que, conditionnellement à l'abolition des départements d'administration publique, d'économie et de science politique, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales propose la création d'une École des hautes études publiques qui regroupera les professeures et professeurs de ces unités ainsi que les programmes qui sont associés à ces unités. »

En faveur = 14; Contre = 0; Abstention = 3

Cette nouvelle unité académique, de par sa nature interdisciplinaire, devrait permettre d'assurer une plus grande synergie entre les trois disciplines concernées et favoriser le développement de programmes d'étude interdisciplinaires. D'ailleurs, deux nouveaux programmes sont en chantier, soit la mineure en politiques publiques et la maîtrise ès arts en politiques publiques.

Sur le plan de la recherche, il est raisonnable de croire que la création de l'ÉHÉP entraînerait des retombées positives en matière de productivité scientifique. L'Université a une Chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance. Par ailleurs, elle accueille en son sein l'*Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques* (ICRPAP). Comme le mentionne le professeur Donald J. Savoie, titulaire de la chaire et président fondateur de l'ICRPAP, cette nouvelle structure « ouvrira de nouvelles possibilités de collaboration pour faire progresser la recherche en politiques publiques et en gouvernance

à l'Université de Moncton ». D'ailleurs, le professeur Savoie a l'intention de dédier un fonds de fiducie d'environ 250 000 \$ envers des bourses d'études pour les étudiantes et étudiants inscrits aux programmes offerts par l'ÉHÉP (annexe E).

Dans les lignes qui suivent, différents aspects du projet sont traités plus en détail.

Arrimage de l'ÉHÉP au plan stratégique institutionnel

La proposition de création de l'ÉHÉP s'arrime à plusieurs objectifs de la planification stratégique 2020, dont les suivants :

- Objectif 1.2.1 – Favoriser l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité dans le développement des programmes d'études
- Objectif 1.2.3 – Assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle
- Objectif 2.1.1 – Mettre à contribution la recherche, l'enseignement, la création et le service à la collectivité afin de soutenir le développement communautaire et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux de la société acadienne
- Objectif 2.1.2 – Collaborer au développement et au transfert des connaissances et des données probantes à l'appui des enjeux prioritaires de la société
- Objectif 2.3.1 – Renforcer les liens et la synergie entre l'Université de Moncton, les gouvernements, le secteur privé et le milieu communautaire en mettant à contribution l'expertise de ses chercheuses et de ses chercheurs
- Objectif 4.3.2 – Poursuivre des partenariats institutionnels internes et externes, de concert avec la société civile, l'industrie, les gouvernements, le milieu associatif et les instituts de recherche, afin de faciliter la mise en place d'équipes de recherche
- Objectif 4.5.2 – Développer des programmes de cycles supérieurs dans des domaines privilégiés afin d'appuyer les équipes de recherche
- Objectif 4.5.3 – Augmenter le taux d'inscriptions aux études de cycles supérieurs en mettant à profit les compétences professorales des trois campus membres de la Faculté des études supérieures et de la recherche afin d'assurer une plus grande possibilité d'encadrement des étudiantes et des étudiants

Il faut également mentionner le fait que chaque faculté a été mandatée de procéder à une planification académique qui respecte les paramètres du plan stratégique institutionnel. La création de l'ÉHÉP s'inscrit dans le cadre de la planification académique de la FASS.

Conséquences sur les programmes d'études en administration publique, en économie et en science politique

Les programmes de mineure, de majeure et de spécialisation en économie et en science politique continueraient à être offerts. Il en serait de même pour les programmes de deuxième cycle en administration publique. Les statistiques d'inscriptions qui se trouvent en annexe F

révèlent que ces programmes jouissent d'une popularité certaine. L'ajout d'une mineure en politiques publiques aura peut-être un impact négatif sur les inscriptions aux mineures en économie et en science politique. À l'inverse, elle pourrait intéresser une nouvelle clientèle qui cherche un programme construit autour de l'interdisciplinarité en sciences sociales.

En ce qui concerne l'éventuelle création d'une maîtrise ès arts en politiques publiques, il est peu probable que ce programme d'étude affecte négativement les inscriptions à la maîtrise en administration publique (M.A.P.). En effet, la M.A.P. s'adresse à une clientèle fort différente. C'est un programme professionnel sans thèse qui s'adresse principalement à des personnes œuvrant ou désirant œuvrer au sein de la fonction publique alors que la maîtrise ès arts en politiques publiques serait un programme avec thèse et donc axé sur la recherche. En plus de mener éventuellement aux études doctorales, les programmes de deuxième cycle avec thèse contribuent à créer un terreau fertile à la productivité scientifique et à l'obtention de subventions de recherche. Ils ont un pouvoir d'attraction et de rétention de jeunes chercheuses talentueuses et de jeunes chercheurs talentueux.¹

Mentionnons également que la création de l'ÉHÉP ne changerait en rien la structure et le fonctionnement des unités académiques réseau de la discipline (UARD) d'économie et de science politique.

Attribution du statut d'école à cette nouvelle unité

L'article 53 (2) des *Statuts et règlements* énumère les trois conditions pour qu'une unité académique puisse obtenir le statut d'école. Le statut d'école n'est accordé qu'aux unités qui satisfont au moins deux des trois conditions.

Des trois conditions énumérées, la première renvoie à la satisfaction des exigences d'ordres professionnels. Cette condition n'est donc pas applicable dans le cas présent. Les deux autres conditions concernent le caractère professionnel de l'enseignement et les collaborations avec le milieu professionnel. Certains des programmes d'étude en place s'inscrivent dans cette optique (cf. maîtrise en administration publique, maîtrise en gestion des services de santé). Il en va de même de certaines activités du corps professoral des trois départements concernés. Ceci étant dit, il sera important que toutes les parties en présence gardent à l'esprit les paramètres propres au statut d'école quand viendra le temps de faire des choix stratégiques en matière d'enseignement, de recherche et de services à la communauté.

L'article 53 (1) des *Statuts et règlements* stipule qu'une école doit comprendre au moins sept professeures et professeurs à temps complet ou être en voie d'atteindre ce nombre à brève échéance. Il y a présentement 14 postes de professeures ou professeurs à temps complet

¹ Le programme de diplôme d'études supérieures en administration publique et le programme de maîtrise en administration publique – Juris Doctor ne sont pas traités ici, car ils retiennent très peu d'inscriptions.

au sein des trois départements concernés (administration publique = 5; économie = 4; science politique = 5).

Structure de gestion de l'ÉHÉP et incidence sur les ressources

La composition de l'Assemblée de l'ÉHÉP qui est proposée² respecte les paramètres de l'article 55 (1) des *Statuts et règlements*. Quant à la nomination à la direction de l'École, le processus en place à l'Université de Moncton est décrit dans la *Politique de gestion des ressources humaines*. Essentiellement, l'Assemblée de l'École (intégrée à une faculté) fait une recommandation à la doyenne ou au doyen qui recommande au VRER pour approbation finale.

La totalité du corps professoral qui compose les trois départements concernés serait intégrée à l'ÉHÉP. Aucune ressource professorale additionnelle n'est requise pour mettre sur pied cette nouvelle structure académique. Il en va de même pour le soutien administratif.

La personne nommée à la direction de l'ÉHÉP recevrait 9 crédits de dégrèvement et chacune des trois disciplines constituantes se verrait attribuer une direction adjointe qui recevrait 3 crédits de dégrèvement. Le coût total de la gestion de l'ÉHÉP serait donc de 18 crédits de dégrèvement par année. Il est important de noter que la structure administrative proposée a la même « lourdeur » que celle en place. En effet, nous allouons présentement 6 crédits de dégrèvement pour la gestion de chacun des trois départements, pour un total de 18 crédits par année. Cette formule sera révisée deux ans après la création de la nouvelle école.

En somme, compte tenu du fait que la proposition de création de l'ÉHÉP est accompagnée de l'abolition des départements d'administration publique, d'économie et de science politique, il n'y a aucun coût additionnel pour la FASS et pour l'Université.

Représentation de l'ÉHÉP au Sénat académique

La composition du Sénat académique prévoit deux (2) directeurs et directrices d'école élus par l'ensemble des directeurs et directrices d'école (article 33.3.i des statuts et règlements). Il y a présentement six (6) écoles à l'Université de Moncton³. L'ajout d'une septième école aurait donc un léger impact sur la fréquence de représentation des écoles au sein du Sénat académique.

² Direction de l'École, l'ensemble des professeures et des professeurs associés aux trois (3) disciplines, une (1) représentation étudiante du premier cycle, une (1) représentation étudiante du deuxième cycle, une (1) personne désignée par l'Institut canadien de recherche en politiques et administrations publiques

³ École de foresterie; École de kinésiologie et de loisir; École de psychologie; École de science infirmière; École de travail social; École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Conclusion

Le projet de création de l'ÉHÉP a le mérite de mettre en commun les ressources de trois départements de la Faculté des arts et des sciences sociales (administration publique, économie, science politique). Face aux défis financiers significatifs auxquels fait face notre université, il s'agit là d'une façon originale d'utiliser optimalement nos ressources limitées dans le but d'offrir des programmes d'études qui répondent aux besoins de nos étudiantes et nos étudiants et de notre communauté. La création de l'ÉHÉP s'inscrit dans les orientations stratégiques de l'Université. Cette nouvelle école contribuera très certainement à enrichir notre Faculté des arts et des sciences sociales. De plus, elle sera une plateforme pour favoriser la recherche interdisciplinaire et contribuera au rayonnement de notre université. Par conséquent, j'appuie la création de l'École des hautes études publiques à la Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton. L'équipe de direction a également été saisie du dossier et apporte son appui à ce projet.

Proposition :

Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de l'École des hautes études publique dès septembre 2016.

- Annexe A – Lettre d'appui de la doyenne de la FASS
- Annexe B – Recommandation de l'Assemblée départementale d'administration publique
- Annexe C – Recommandation de l'Assemblée départementale d'économie
- Annexe D – Recommandation de l'Assemblée départementale de science politique
- Annexe E – Lettre d'appui de M. Donald J. Savoie, titulaire de la chaire de recherche du Canada en administration publique et gouvernance
- Annexe F – Statistiques d'inscription en administration publique, en économie et en science politique

CC. : Madame Lisa Roy, doyenne, Faculté des arts et des sciences sociales
 Monsieur Michel Deslierres, directeur, Département d'économie
 Monsieur Roger Ouellette, directeur, Département de science politique
 Monsieur Sylvain Vézina, directeur, Département d'administration publique

Annexe A

**Lettre d'appui de la doyenne de la
Faculté des arts et des sciences**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau de la doyenne

Le 14 janvier 2015

Monsieur André Samson
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton
Pavillon Taillon

Objet : Proposition de création d'une École des hautes études publiques

Monsieur le Vice-recteur,

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs au projet de création d'une École des hautes études publiques (ÉHÉP) et d'abolition consécutive des départements d'administration publique, d'économie et de science politique. Le projet de création d'une ÉHÉP a fait l'objet de nombreuses discussions, tant au sein des assemblées départementales concernées, qu'au décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales, et a enfin été discuté lors de la réunion du Conseil qui s'est tenue le 17 décembre dernier. Les membres du conseil ont alors voté (très forte majorité, 2 abstention seulement) la résolution suivante :

« Que, conditionnellement à l'abolition des départements d'administration publique, d'économie et de science politique, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales propose la création d'une École des hautes études publiques qui regroupera les professeures et professeurs de ces unités ainsi que les programmes qui sont associés à ces unités. ».

Les arguments invoqués par les départements d'administration publique, d'économie et de science politique portent sur la nécessité d'assurer le développement des disciplines existantes; de favoriser la formation de cercles d'études interdisciplinaires autour de thématiques liées aux enjeux prioritaires de la société; de développer, dans le contexte de cette nouvelle unité académique, une offre de programmes correspondant à une demande reconnue du milieu, en commençant par un programme de maîtrise *ès arts* multidisciplinaire en politiques publiques; d'accentuer notre capacité d'attraction d'étudiantes et d'étudiants issus du bassin provincial, national et international; de renforcer notre capacité en recherche et de raffermir, à ces fins, nos liens avec les

gouvernements, le milieu communautaire et les instituts de recherche présents sur le campus de l'Université de Moncton.

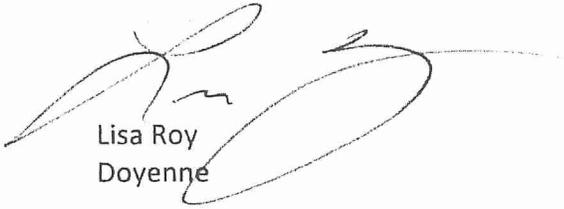
L'objectif fondamental visé par la création de cette École des hautes études publiques est de favoriser grâce à cette nouvelle unité académique une plus grande synergie entre des disciplines qui sont étroitement liées les unes aux autres et, ce faisant, de renforcer la capacité d'attraction et de rétention d'étudiantes et d'étudiants au sein de cette nouvelle unité. Sur le plan administratif, la création de cette ÉHÉP facilitera une meilleure coordination entre ces unités et permettra d'offrir une structure académique mieux intégrée entre les programmes de 1^{er} cycle et de 2^e cycle. Sur le plan financier, nous n'envisageons aucun impact négatif étant donné que les crédits nécessaires pour la direction et les codirections seront assumés à même ce dont dispose actuellement les trois unités actuellement existantes.

Nous souhaitons insister sur le fait que la création d'une telle ÉHÉP correspond directement, selon le décanat de la Faculté, à divers objectifs visés par la planification stratégique « Osons rêver ». Au-delà du recrutement proprement dit, nous estimons que la création d'une ÉHÉP aura un impact positif sur les objectifs suivants :

- 1.2.1 Favoriser l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité dans le développement des programmes d'études;
- 1.2.3 Assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle;
- 2.1.1 Mettre à contribution la recherche, l'enseignement, la création et le service à la collectivité afin de soutenir le développement communautaire et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux de la société acadienne;
- 2.1.2 Collaborer au développement et au transfert des connaissances et des données probantes à l'appui des enjeux prioritaires de la société;
- 2.3.1 Renforcer les liens et la synergie entre l'Université de Moncton, les gouvernements, le secteur privé et le milieu communautaire en mettant à contribution l'expertise de ses chercheuses et de ses chercheurs;
- 4.3.2 Poursuivre des partenariats institutionnels internes et externes, de concert avec la société civile, l'industrie, les gouvernements, le milieu associatif et les instituts de recherche, afin de faciliter la mise en place d'équipes de recherche;
- 4.5.2 Développer des programmes de cycles supérieurs dans les domaines privilégiés afin d'appuyer les équipes de recherche.

Enfin, la création d'une ÉHÉP ouvrira la porte à une réflexion de fond en matière de planification académique. Deux projets sont d'ailleurs déjà sur la table de travail. Ces projets devraient avoir un effet positif sur le recrutement étudiant ainsi que sur l'identité de cette École. Le premier, une mineure en politique publique devrait attirer des étudiantes et des étudiants intéressés par ces questions et ouvrir une porte menant directement, peu importe la majeure suivie, à la maîtrise en politique publique. Le second projet, celui d'une maîtrise recherche en politique publique, viendra combler un vide pour les disciplines concernées, sans cependant empiéter sur un éventuel programme de maîtrise multidisciplinaire en sciences sociales.

En espérant que vous receviez positivement ce projet et qu'un suivi rapide puisse être entamé, je vous prie d'accepter, Monsieur Lanteigne, l'expression de mes salutations distinguées.



Lisa Roy
Doyenne

p.j.

c.c. : Monsieur Raymond Théberge, recteur
Monsieur Sylvain Vézina, directeur, Département d'administration publique
Monsieur Michel Deslieries, directeur, Département d'économie
Monsieur Roger Ouellette, directeur, Département de science politique

Annexe B

**Recommandation de l'Assemblée départementale
d'administration publique**



UNIVERSITÉ
DE MONCTON

FAÇULTÉ DES ARTS
ET DES SCIENCES SOCIALES

02 DEC. 2014

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 2 décembre 2014

Madame Lisa Roy
Doyenne,
Faculté des arts et sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Recommandation en faveur de la création d'une École des hautes études publiques

Madame la Doyenne,

Les membres de l'Assemblée départementale d'administration publique souhaitent contribuer aux efforts de renouvellement requis par la conjoncture démographique et budgétaire affectant notre institution et notre Faculté. Parmi les arguments présentés, dans le préambule ci-joint, en faveur de notre recommandation le dynamisme et l'innovation nous semblent caractériser le sens profond du présent projet.

C'est pourquoi, lors de sa réunion du 26 novembre dernier, l'Assemblée départementale d'administration publique a adopté la résolution suivante :

Compte tenu de la volonté des membres de l'Assemblée départementale d'administration publique à mettre en commun leurs ressources et expertises avec celles des départements d'économie et de science politique, afin :

- d'assurer le développement des disciplines existantes;
- de favoriser la formation de cercles d'études interdisciplinaires autour de thématiques liées aux enjeux économiques, politiques et de gestion publique prioritaires;
- de développer, en collaboration avec les membres des unités partenaires, une nouvelle offre de programmes correspondant à une demande reconnue du milieu, en commençant par un programme de maîtrise *ès arts* multidisciplinaire en politiques publiques;



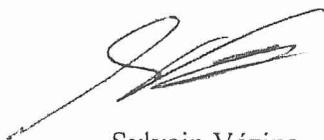
- d'accentuer notre capacité d'attraction d'étudiantes et étudiants issus du bassin provincial, national et international en projetant une image moderne et dynamique;

Il est proposé par Sylvain Vézina et appuyé par Guy Robinson de recommander l'abolition du Département d'administration publique, au profit de la création de l'École des hautes études publiques, regroupant les ressources des départements actuels d'administration publique, d'économie et de science politique.

Adoptée à l'unanimité

Le contenu des documents joints faisant l'objet d'un consensus auprès des professeurs issus des trois unités concernées, il jette les bases requises au succès de l'entreprise. Nous comptons sur votre appui pour sa mise en œuvre.

Veillez agréer, Madame Roy, l'expression de mes sentiments distingués.



Sylvain Vézina,
Directeur,
Département d'administration publique

p.j.

**Extrait du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2014
de l'Assemblée départementale d'administration publique**

Préambule

Les membres du département d'administration publique souhaitent s'engager dans un regroupement stratégique des départements d'administration publique, d'économie et de science politique au profit de la création d'une **École des hautes études publiques (EHEP)**. Il s'agit, par la mise en commun des ressources des trois départements, de créer une synergie bénéfique tant pour la livraison des programmes existants que pour le développement de nouvelles initiatives. Notre stratégie vise, à terme, un accroissement significatif de notre capacité à attirer et retenir de nouveaux étudiants dans nos programmes actuels et à venir. Conséquemment, les partenaires comprennent que cette initiative permettra de maintenir, voire augmenter, le nombre de postes réguliers de professeurs, et introduire une plus grande fluidité dans l'emploi des ressources professorales pour assurer la livraison de programmes de qualité et attrayants.

La mise en place de cette nouvelle structure cadre parfaitement avec de nombreux objectifs contenus dans le plan stratégique que s'est donné récemment l'Université de Moncton. Elle favorisera, entre autres, l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité, notamment dans le développement d'un programme de maîtrise *es arts* en politiques publiques (voir annexe I). Aussi, cette maîtrise de recherche renforcera nos liens avec les gouvernements, le milieu communautaire et les instituts de recherche, par la production de données probantes à l'appui des enjeux prioritaires de la société.

L'attribution du statut d'école à cette nouvelle unité nous paraît indispensable à l'actualisation de nos objectifs en matière de multidisciplinarité, en regroupant sous une même identité des programmes certes différents, mais complémentaires. Ce statut offre aussi une plus grande flexibilité lorsqu'il est question, comme on le souhaite, d'intégrer des partenaires extérieurs à notre assemblée. Nous estimons enfin qu'il contribuera à la projection d'une image dynamique et novatrice.

L'article 43 (2) des statuts et règlement précise que :

Le statut d'école n'est accordé qu'aux unités qui satisfont au moins à deux des trois conditions suivantes :

- a) au moins un programme de l'unité vise à permettre aux personnes inscrites à ce programme de satisfaire aux critères minimaux d'accès à un statut professionnel et ces critères sont prescrits par les pouvoirs publics ou par l'un de ses mandataires (tel un ordre professionnel chargé de la protection du public);
- b) le corps professoral étant affecté à un enseignement de caractère professionnel, il consacre une partie de son activité à l'exercice de la profession ou au travail en clinique, ou à la recherche appliquée;

c) la structure du ou des programmes d'enseignement fait une place importante aux projets exécutés en collaboration avec les professionnels et les professionnelles du milieu, à l'enseignement clinique ou aux stages à l'extérieur de l'Université.

Or, le présent projet rencontre deux des trois conditions.

D'abord la condition b) dans la mesure où le corps professoral impliqué dans la maîtrise en administration publique et la maîtrise en gestion des services de santé est affecté à un enseignement de caractère professionnel, et consacre une partie de son activité à l'exercice de la profession ou au travail en clinique, ou à la recherche appliquée. Ce sera également le cas de professeurs impliqués dans la maîtrise *es arts* en politiques publiques que nous envisageons.

Nous remplissons également la condition c) dans la mesure où les maîtrises en administration publique et en gestion des services de santé accordent une place importante aux projets réalisés en collaboration avec des professionnels du milieu et contiennent un stage en milieu de travail. Aussi, les professeurs associés aux programmes d'économie et de science politique envisagent la possibilité d'introduire, à leurs programmes de baccalauréat, l'option d'un stage.

Enfin, les professeurs des trois unités qui composeront l'École des hautes études publiques se sont entendus sur une structure permettant à la fois de permettre le développement des programmes existants et de créer une nouvelle synergie entre les disciplines dans des programmes novateurs. (voir annexe II).

Recommandation

En conséquence et compte tenu de la volonté des membres de l'Assemblée départementale d'administration publique à mettre en commun leurs ressources et expertises avec celles des départements d'économie et de science politique, afin :

- d'assurer le développement des disciplines existantes;
- de favoriser la formation de cercles d'études interdisciplinaires autour de thématiques liées aux enjeux économiques, politiques et de gestion publique prioritaires;
- de développer, en collaboration avec les membres des unités partenaires, une nouvelle offre de programmes correspondant à une demande reconnue du milieu, en commençant par un programme de maîtrise *es arts* multidisciplinaire en politiques publiques;
- d'accentuer notre capacité d'attraction d'étudiantes et étudiants issus du bassin provincial, national et international en projetant une image moderne et dynamique;
- de renforcer notre capacité en recherche, en s'engageant à plus long terme vers l'offre d'une formation doctorale;
- de raffermir nos liens avec les gouvernements, le milieu communautaire et les instituts de recherche dont tout particulièrement l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publique (ICRPAP);

Il est proposé par Sylvain Vézina et appuyé par Guy Robinson de recommander l'abolition du département d'administration publique, au profit de la création de l'École des hautes études publiques, regroupant les ressources des départements actuels d'administration publique, d'économie et de science politique.

Adopté à l'unanimité

Annexe C

**Recommandation de l'Assemblée départementale
d'économie**



3 décembre 2014

Madame Lisa Roy
Doyenne,
Faculté des arts et sciences sociales

Madame la doyenne,

Lors d'une réunion de l'Assemblée départementale d'économie, cette dernière a adopté la recommandation suivante.

Les membres du département d'économie souhaitent s'engager dans un regroupement stratégique des départements d'administration publique, d'économie et de science politique au profit de la création d'une **École des hautes études publiques (EHEP)**. Il s'agit, par la mise en commun des ressources des trois départements, de créer une synergie bénéfique tant pour la livraison des programmes existants que pour le développement de nouvelles initiatives. Notre stratégie vise, à terme, un accroissement significatif de notre capacité à attirer et retenir de nouveaux étudiants dans nos programmes actuels et à venir. Conséquemment, les partenaires comprennent que cette initiative permettra de maintenir, voire augmenter, le nombre de postes réguliers de professeurs, et introduire une plus grande fluidité dans l'emploi des ressources professorales pour assurer la livraison de programmes de qualité et attrayants.

La mise en place de cette nouvelle structure cadre parfaitement avec de nombreux objectifs contenus dans le plan stratégique que s'est donné récemment l'Université de Moncton. Elle favorisera, entre autres, l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité, notamment dans le développement d'un programme de maîtrise *es arts* en politiques publiques (voir annexe I). Aussi, cette maîtrise de recherche renforcera nos liens avec les gouvernements, le milieu communautaire et les instituts de recherche, par la production de données probantes à l'appui des enjeux prioritaires de la société.

L'attribution du statut d'école à cette nouvelle unité nous paraît indispensable à l'actualisation de nos objectifs en matière de multidisciplinarité, en regroupant sous une même identité des programmes certes différents.

mais complémentaires. Ce statut offre aussi une plus grande flexibilité lorsqu'il est question, comme on le souhaite, d'intégrer des partenaires extérieurs à notre assemblée. Nous estimons enfin qu'il contribuera à la projection d'une image dynamique et novatrice.

L'article 43 (2) des statuts et règlement précise que :

Le statut d'école n'est accordé qu'aux unités qui satisfont au moins à deux des trois conditions suivantes :

- a) au moins un programme de l'unité vise à permettre aux personnes inscrites à ce programme de satisfaire aux critères minimaux d'accès à un statut professionnel et ces critères sont prescrits par les pouvoirs publics ou par l'un de ses mandataires (tel un ordre professionnel chargé de la protection du public);
- b) le corps professoral étant affecté à un enseignement de caractère professionnel, il consacre une partie de son activité à l'exercice de la profession ou au travail en clinique, ou à la recherche appliquée;
- c) la structure du ou des programmes d'enseignement fait une place importante aux projets exécutés en collaboration avec les professionnels et les professionnelles du milieu, à l'enseignement clinique ou aux stages à l'extérieur de l'Université.

Or, le présent projet rencontre deux des trois conditions.

D'abord la condition b) dans la mesure où le corps professoral impliqué dans la maîtrise en administration publique et la maîtrise en gestion des services de santé est affecté à un enseignement de caractère professionnel, et consacre une partie de son activité à l'exercice de la profession ou au travail en clinique, ou à la recherche appliquée. Ce sera également le cas de professeurs impliqués dans la maîtrise *es arts* en politiques publiques que nous envisageons.

Nous remplissons également la condition c) dans la mesure où les maîtrises en administration publique et en gestion des services de santé accordent une place importante aux projets réalisés en collaboration avec des professionnels du milieu et contiennent un stage en milieu de travail. Aussi, les professeurs associés aux programmes d'économie et de science politique envisagent la possibilité d'introduire, à leurs programmes de baccalauréat, l'option d'un stage.

Enfin, les professeurs des trois unités qui composeront l'École des hautes études publiques se sont entendus sur une structure permettant à la fois de permettre le développement des programmes existants et de créer une nouvelle synergie entre les disciplines dans des programmes novateurs (voir annexe II).

En conséquence et compte tenu de la volonté des membres de l'Assemblée départementale d'économie à mettre en commun leurs ressources et expertises avec celles des départements d'administration publique et de sciences politiques, afin :

- d'assurer le développement des disciplines existantes;
- de favoriser la formation de cercles d'études interdisciplinaires autour de thématiques liées aux enjeux économiques, politiques et de gestion publique prioritaires;
- de développer, en collaboration avec les membres des unités partenaires, une nouvelle offre de programmes correspondant à une demande reconnue du milieu, en commençant par un programme de maîtrise *es arts* multidisciplinaire en politiques publiques;
- d'accentuer notre capacité d'attraction d'étudiantes et étudiants issus du bassin provincial, national et international en projetant une image moderne et dynamique;
- de renforcer notre capacité en recherche, en s'engageant à plus long terme vers l'offre d'une formation doctorale;
- de raffermir nos liens avec les gouvernements, le milieu communautaire et les instituts de recherche dont tout particulièrement l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publique (ICRPAP);

Il est proposé et appuyé de recommander l'abolition du Département d'économie, au profit de la création de l'École des hautes études publiques, regroupant les ressources des départements actuels d'administration publique, d'économie et de science politique.

Les annexes mentionnées ci-dessus sont incluses avec cette lettre.

Dès qu'adopté par l'Assemblée départementale, je vous ferai parvenir le procès-verbal de la réunion.

En espérant qu'il sera possible de donner une suite positive à cette recommandation, je vous prie de recevoir, Madame la Doyenne, mes plus cordiales salutations.



Michel Deslieries
Directeur

pj

Annexe D

**Recommandation de l'Assemblée départementale
de science politique**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Le 26 novembre 2014

FACULTÉ DES ARTS
ET DES SCIENCES SOCIALES

02 DEC. 2014

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Madame Lisa Roy, doyenne
Faculté des arts et des sciences sociales
Pavillon des arts

Chère collègue,

Veillez trouver ci-joint les documents et la résolution de l'Assemblée départementale de science politique concernant son abolition et la création de l'École des hautes études publiques, adoptée le 26 novembre 2014.

Résolution :

« Compte tenu de la volonté des membres de l'Assemblée départementale de **science politique** à mettre en commun leurs ressources et expertises avec celles des départements d'**administration publique** et d'**économie**, afin :

d'assurer le développement des disciplines existantes;
de favoriser la formation de cercles d'études interdisciplinaires autour de thématiques liées aux enjeux économiques, politiques et de gestion publique prioritaires;
de développer, en collaboration avec les membres des unités partenaires, une nouvelle offre de programmes correspondant à une demande reconnue du milieu, en commençant par un programme de maîtrise *es arts* multidisciplinaire en politiques publiques;
d'accentuer notre capacité d'attraction d'étudiantes et étudiants issus du bassin provincial, national et international en projetant une image moderne et dynamique;
de renforcer notre capacité en recherche, en s'engageant à plus long terme vers l'offre d'une formation doctorale;
de raffermir nos liens avec les gouvernements, le milieu communautaire et les instituts de recherche dont tout particulièrement l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publique (ICRPAP);

Il est proposé par Marie-Thérèse Seguin et appuyé par Farid Danko, de recommander l'abolition du Département de **science politique** au profit de la création de l'École des hautes études publiques, regroupant les ressources des départements actuels d'administration publique, d'économie et de science politique ».

Roger Ouellette
Directeur
Département de science politique

pj

Les membres du département de **science politique** souhaitent s'engager dans un regroupement stratégique des départements d'administration publique, d'économie et de science politique au profit de la création d'une **École des hautes études publiques (EHEP)**. Il s'agit, par la mise en commun des ressources des trois départements, de créer une synergie bénéfique tant pour la livraison des programmes existants que pour le développement de nouvelles initiatives. Notre stratégie vise, à terme, un accroissement significatif de notre capacité à attirer et retenir de nouveaux étudiants dans nos programmes actuels et à venir. Conséquemment, les partenaires comprennent que cette initiative permettra de maintenir, voire augmenter, le nombre de postes réguliers de professeurs, et introduire une plus grande fluidité dans l'emploi des ressources professorales pour assurer la livraison de programmes de qualité et attrayants.

La mise en place de cette nouvelle structure cadre parfaitement avec de nombreux objectifs contenus dans le plan stratégique que s'est donné récemment l'Université de Moncton. Elle favorisera, entre autres, l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité, notamment dans le développement d'un programme de maîtrise *es arts* en politiques publiques (voir annexe I). Aussi, cette maîtrise de recherche renforcera nos liens avec les gouvernements, le milieu communautaire et les instituts de recherche, par la production de données probantes à l'appui des enjeux prioritaires de la société.

L'attribution du statut d'école à cette nouvelle unité nous paraît indispensable à l'actualisation de nos objectifs en matière de multidisciplinarité, en regroupant sous une même identité des programmes certes différents, mais complémentaires. Ce statut offre aussi une plus grande flexibilité lorsqu'il est question, comme on le souhaite, d'intégrer des partenaires extérieurs à notre assemblée. Nous estimons enfin qu'il contribuera à la projection d'une image dynamique et novatrice.

L'article 43 (2) des statuts et règlement précise que :

Le statut d'école n'est accordé qu'aux unités qui satisfont au moins à deux des trois conditions suivantes :

- a) au moins un programme de l'unité vise à permettre aux personnes inscrites à ce programme de satisfaire aux critères minimaux d'accès à un statut professionnel et ces critères sont prescrits par les pouvoirs publics ou par l'un de ses mandataires (tel un ordre professionnel chargé de la protection du public);
- b) le corps professoral étant affecté à un enseignement de caractère professionnel, il consacre une partie de son activité à l'exercice de la profession ou au travail en clinique, ou à la recherche appliquée;
- c) la structure du ou des programmes d'enseignement fait une place importante aux projets exécutés en collaboration avec les professionnels et les professionnelles du milieu, à l'enseignement clinique ou aux stages à l'extérieur de l'Université.

Or, le présent projet rencontre deux des trois conditions.

D'abord la condition b) dans la mesure où le corps professoral impliqué dans la maîtrise en administration publique et la maîtrise en gestion des services de santé est affecté à un enseignement de caractère professionnel, et consacre une partie de son activité à l'exercice de la profession ou au travail en clinique, ou à la recherche appliquée. Ce sera également le cas de professeurs impliqués dans la maîtrise *es arts* en politiques publiques que nous envisageons.

Nous remplissons également la condition c) dans la mesure où les maîtrises en administration publique et en gestion des services de santé accordent une place importante aux projets réalisés en collaboration avec des professionnels du milieu et contiennent un stage en milieu de travail. Aussi, les professeurs associés aux programmes d'économie et de science politique envisagent la possibilité d'introduire, à leurs programmes de baccalauréat, l'option d'un stage.

Enfin, les professeurs des trois unités qui composeront l'École des hautes études publiques se sont entendus sur une structure permettant à la fois de permettre le développement des programmes existants et de créer une nouvelle synergie entre les disciplines dans des programmes novateurs. (voir annexe II).

En conséquence et compte tenu de la volonté des membres de l'Assemblée départementale de **science politique** à mettre en commun leurs ressources et expertises avec celles des départements d'**administration publique** et d'**économie**, afin :

d'assurer le développement des disciplines existantes;

de favoriser la formation de cercles d'études interdisciplinaires autour de thématiques liées aux enjeux économiques, politiques et de gestion publique prioritaires;

de développer, en collaboration avec les membres des unités partenaires, une nouvelle offre de programmes correspondant à une demande reconnue du milieu, en commençant par un programme de maîtrise *es arts* multidisciplinaire en politiques publiques;

d'accentuer notre capacité d'attraction d'étudiantes et étudiants issus du bassin provincial, national et international en projetant une image moderne et dynamique;

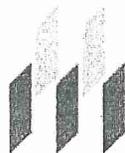
de renforcer notre capacité en recherche, en s'engageant à plus long terme vers l'offre d'une formation doctorale;

de raffermir nos liens avec les gouvernements, le milieu communautaire et les instituts de recherche dont tout particulièrement l'Institut canadien de recherche en politiques et administration publique (ICRPAP);

Il est proposé et appuyé de recommander l'abolition du Département de **science politique** au profit de la création de l'École des hautes études publiques, regroupant les ressources des départements actuels d'administration publique, d'économie et de science politique.

Annexe E

**Lettre d'appui de M. Donald J. Savoie,
titulaire de la chaire de recherche du Canada
en administration publique et gouvernance**



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

28 AVR. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 22 avril 2015

André Samson
Vice-Recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton
204, Pavillon Léopold-Taillon
Moncton, NB E1A 3E9

Monsieur Samson,

J'ai été informés d'une proposition mise de l'avant par les directeurs des départements d'économie, de science politique et d'administration publique visant à regrouper leurs unités respectives au sein d'une nouvelle école.

C'est avec grand enthousiasme que j'accueille cette initiative. J'estime que la création de cette nouvelle école donnera un souffle nouveau à ces importantes disciplines. À mon avis, cette nouvelle structure permettra de créer d'importantes synergies et, à terme, de canaliser les ressources dans une programmation académique renouvelée qui saura mieux répondre aux besoins et aspirations de la population étudiante. J'estime également que cette nouvelle structure ouvrira de nouvelles possibilités de collaboration pour faire progresser la recherche en politiques publiques et en gouvernance à l'Université de Moncton.

Au fil des ans, j'ai accumulé un fonds de fiducie d'environ 250 000\$ qui a été mis à la disponibilité de l'Université de Moncton aux fins de bourses d'études. Je suis maintenant prêt à rediriger ce fonds à l'École des hautes études publiques. Nous aurons l'occasion de discuter des modalités lors d'une rencontre ultérieure.

Je tiens à saluer cette excellente initiative qui selon moi, offre un bel exemple de solutions novatrices afin de surmonter les défis financiers et démographiques auxquels fait face notre Institution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Samson, l'expression de mes meilleurs sentiments.

DONALD J. SAVOIE
Chaire de recherche du Canada
en administration publique et en
gouvernance

Annexe F

Statistiques d'inscription en administration publique, en économie et en science politique

Campus de Moncton
Inscriptions à temps complet
administration publique, économie, science politique

Programme	le 20 janvier 2014	le 20 janvier 2015
	Total	Total
B. Sc. soc. majeure économie	18	18
B. Sc. Soc. spécialisation économie	25	18
B. Sc. soc. majeure science politique	26	32
B. Sc. Soc. spécialisation science politique	33	19
M. en administration publique	11	13
M. en gestion des services de santé	7	10
M. en administration publique - Juris Doctor	0	0

Campus de Moncton
Inscriptions à temps partiel
administration publique, économie, science politique

Programme	le 20 janvier 2014	le 20 janvier 2015
	Total	Total
B. Sc. soc. majeure économie	2	1
B. Sc. Soc. spécialisation économie	0	1
B. Sc. soc. majeure science politique	1	0
B. Sc. Soc. spécialisation science politique	3	0
M. en administration publique	9	8
M. en gestion des services santé	4	3
Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé	1	1
Diplôme d'études supérieures en administration publique	2	3
Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé	8	1
Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine	1	1